

**Procès-Verbal
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du mardi 14 décembre 2021 à 18h30**

Par convocations individuelles adressées le 3 décembre 2021 aux Conseillers Municipaux, et affichage du même jour à la porte de la mairie, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 14 décembre 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu précédent
3. Abandon du captage d'eau Ste Marguerite
4. Clôture du budget eau
5. Participation aux frais de travaux sur le réseau d'eau
6. Présentation du rapport sur l'eau 2020 du SIAEPTM
7. Participation aux frais de vie scolaire école d'Avallon année 2020-2021
8. Projet 1000 cafés : engagement de la commune
9. Projet 1000 cafés : présentation étude économique
10. Décision budgétaire modificative n°4
11. Questions diverses

L'an 2021, le 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Guillon-Terre-Plaine s'est réuni à la salle de réunion de la commune historique de Guillon sous la présidence de Monsieur GROGUENIN Jean-Louis, Maire.

Etaient présents :

Emmanuel CHEVILLOTTE, Stéphane DOREY, Agnès FOURNIER, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Jean-François IMBERT, Christelle LABILLE, Jean-Paul MOIRON, Baptiste PERROT, Christian SCHILTZ, Daniel THORET.

Absent excusé : Fabien ASSIER, Cédric CHAVENAY Catherine PETIT,

Absents : Anne CHANCEREL, Anne ALLOU, Emmanuel HIVERT et Jean-Philippe JULLIEN

Pouvoir : Pierre-Yves ROY à Christian SCHILTZ

**Nombre de présents à l'ouverture de la séance
11 présents et 1 pouvoir.**

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Emmanuel CHEVILLOTTE est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Abandon du captage d'eau Ste Marguerite

En 2020 nous avons souhaité engager des travaux de sécurisation du réseau d'eau en sollicitant les services de la Préfecture pour une subvention au titre de la DETR.

Cette aide nous avait été refusée sur le principe qu'il n'existait pas de périmètre de protection de la zone de captage, qu'en cas de pollution il sera difficile d'en déterminer l'origine et que nous n'étions pas autorisés par arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

L'ARS avait donc émis un avis technique défavorable.

Ce périmètre devait reposer sur plan d'accès précis des drains et du dalot. Ce dalot étant situé dans un terrain privé il est donc difficile de réaliser une protection.

Le débit de la source est également très variable, en période estivale il est nécessaire de réaliser une interconnexion avec le réseau du syndicat Terre Plaine Morvan.

Le coût de ces travaux étant élevé il a été proposé d'adhérer au syndicat d'eau Terre Plaine Morvan.

Notre adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2022.

Afin de finaliser notre adhésion et le raccordement définitif, il nous est demandé de prononcer l'abandon du captage au niveau de la source Sainte Marguerite au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACTE l'abandon de la source de captage de Sainte Marguerite au 1^{er} janvier 2022,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4. Clôture du budget eau

Numéro SIRET : 200 087 229 00080

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Guillon-Terre-Plaine pour la partie concernant la commune historique de Guillon et son budget eau au SIAEP Terre-Plaine-Morvan au 1^{er} janvier 2022.

S'agissant des modalités comptables de dissolution du budget eau, la loi prévoit une simple délibération du Conseil Municipal.

*Néanmoins, **la délibération devra mentionner la destination de l'actif et du passif du Budget Eau.** Dans le cas présent la dissolution du budget eau se fera au profit de la commune.*

*En outre, la dissolution ne peut se faire, s'il a fonctionné en 2021, sans arrêté préalable des comptes (**vote d'un compte administratif de clôture**), pour déterminer précisément les résultats finaux.*

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de dissoudre le budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

SUPPRIME le budget eau de la Commune de Guillon-Terre-Plaine au 31 décembre 2021 après clôture des comptes,

DIRE QUE l'actif et le passif du budget eau sont transférés au Budget Communal de la Commune de Guillon-Terre-Plaine,

DIRE QUE le transfert de la compétence du service de l'eau de la commune historique de Guillon est réalisé au profit du SIAEP Terre-Plaine-Morvan,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Participation aux frais de travaux sur le réseau d'eau

Le raccordement définitif au réseau du syndicat nécessite quelques travaux :

- Création d'un regard pour vanne électrique + déconnexion de la conduite de refoulement de l'ancien captage au réservoir + ajout d'un robinet flotteur au réservoir,
- Création d'un branchement électrique,
- Fourniture et pose d'une vanne papillon électrique + d'une armoire électrique de commande + un système de télégestion (SOFFREL),
- Fourniture et pose d'une pompe doseuse de javel + programmation et paramétrage sur la commande de la vanne électrique,
- Frais de maîtrise d'œuvre

Le total de ces frais s'élève à 21 328.07 € HT.

Il est proposé de verser une participation ou une subvention (suivant le cas) au SIAEP Terre Plaine Morvan pour couvrir cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

ACCEPTTE le versement de la participation ou subvention au SIAEP Terre Plaine Morvan,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6. Présentation du rapport sur l'eau 2020 du SIAEPTPM

Nous avons reçu le rapport sur l'eau 2020 de SIAEP Terre Plaine Morvan :

- 6682 habitants desservis

- 4202 abonnées
- Volume d'eau mis en distribution
- Produit : 765 611 m3
 - Importé : 1478 m3
 - Exporté 67 675 m3
- Soit 699 414 m3**

Volume d'eau consommé : 464 485 m3
 Perte entre mis en distribution et consommation : 234 929 m3

Facture type sur la base de 120 m3 d'eau :
 3.13 € TTC / m3

7. Participation aux frais de vie scolaire école d'Avallon année 2020-2021

Un enfant de notre commune fréquente l'école élémentaire des Remparts pour l'année scolaire 2020-2021 au titre d'une dérogation obligatoire en classe de CP.

La commune d'Avallon nous sollicite pour une prise en charge des frais de vie scolaire suivant le décompte suivant :

- Nombre d'enfant en secteur élémentaire : 314
- Total des dépenses : 175 394 €
- Quote part par élève : 558 €
- Quote part service administration : 74 €
- Coût par enfant scolarisé en école élémentaire : 632 € pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

APPROUVE la participation aux frais de vie scolaire de l'école des remparts d'Avallon pour l'année 2020-2021,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8. Projet 1000 cafés : engagement de la commune

Dans le cadre du projet de commerce multiservices, le Maire présente le programme « 1000 cafés » dont l'objectif est de recréer des lieux de convivialité et de services de proximité.

L'initiative 1000 cafés se positionne comme opérateur et gestionnaire d'un débit de boisson doté d'une licence IV au sein duquel sont proposés des services de proximité répondant aux besoins de la commune. Parmi le panel de services proposés et co-construits avec les habitants peuvent figurer : restauration, animations, dépôt de pain, relais colis, un point presse, programmation culturelle, épicerie, dépôt de produits locaux, services aux personnes âgées, etc...

Le projet est co-porté par 3 parties prenantes :

- La mairie, propriétaire du local commercial
- Le gérant de la société d'exploitation
- La SAS 1000 cafés, associée unique des EURL de chaque café

L'établissement sera animé par un(e) gérant(e) mandataire social assimilé salarié auprès du régime de la sécurité sociale, rémunéré sur une base SMIC pour débiter l'activité, logé et intéressé aux résultats de l'entreprise. Le(a) gérant(e) aura la responsabilité légale de l'EURL créée. La gérance dispose d'une période probatoire d'1 an non renouvelable.

1000 cafés :

- Identifie les candidats à la gérance du café, et recrute le(a) gérant(e)
- Sélectionne et met à disposition des gérants des outils de gestion
- Accompagne chaque établissement avant, pendant et après l'ouverture sur la communication, l'exploitation, la gestion et le développement de l'offre
- Coordonne un réseau de gérants
- Investit dans le projet et prend en charge la prise du risque entrepreneurial sans que le(a) gérant(e) ait à fournir des apports personnels

- Négocie en central pour l'ensemble du réseau des contrats fournisseurs et les met à disposition de chaque café
- Noue des partenariats au niveau national permettant à chaque gérant de déployer au mieux son offre multiservices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

VALIDE le partenariat avec « 1000 cafés » du GROUPE SOS et l'EURL du café qui établira un bail commercial avec la commune,

S'ENGAGE à fournir un local aux normes (accessibilité PMR, sécurité incendie, hygiène),

FIXE un montant modéré de 50 euros TTC pour le loyer du local commercial afin de faciliter le démarrage de l'activité. Ce loyer pourra être réévalué en fonction des résultats économiques et dans la limite de 400 € maximum, à l'issue des années suivantes si le café est bénéficiaire,

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre les études, à lancer les consultations et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

DIT QUE les élus et la population seront tenus informés des suites données à chaque étape du projet,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Projet 1000 cafés : présentation étude économique

Dans le cadre de la création de l'espace multiservices nous avons fait réaliser une étude économique avec la CCI.

L'objectif de cette étude est de déterminer le potentiel d'activité du projet sur la zone d'implantation et de la présenter les points forts et faibles du territoire.

2 zones de chalandise de 8 min et de 12 min en voiture ont été déterminées autour de la zone d'implantation.

Elles regroupent 20 communes soit 5195 habitants.

- 55 % de habitants des 2 zones ont plus de 45 ans.
- 33% sont des ménages d'une personne et 32% sont des couples sans enfant.
- 18.8 % sont des résidences secondaires soit que 636 personnes peuvent rajoutées au nombre d'habitants.

Le revenu médian de notre territoire est de 21 090 € par an, il est légèrement supérieur à celui de l'Yonne qui est de 20 808 €.

La détermination du marché potentiel pour le café (suivant la source INSEE de 2018) montre pour 2265 ménages :

- Restauration traditionnelle une dépense de 494 € / an / ménage = 1 118 910 €
- Restauration rapide : une dépense de 328 € / an / ménage = 742 920 €

La concurrence dans la zone d'influence montre 7 autres points de restauration : Savigny en Terre Plaine, Montréal, Epoisses (2), Cussy les Forges, Blacy et Thizy.

Une concurrence indirecte est également dans la zone de chalandise de 8 min à Toutry avec le supermarché, la boulangerie et le primeur.

Concernant les habitudes de consommation 46 % des ménages de la zone consomment des fruits et légumes dans le secteur d'Avallon (Auchan principalement).

L'estimation du niveau d'activité du projet montre un chiffre d'affaires de de la zone de chalandise à 155 842 €.

Cette estimation justifie à elle seule le projet. Elle ne tient pas compte des consommations des résidences secondaires et des touristes qui apporteront un potentiel supplémentaire. Le point très important sera la compétence et la personnalité du gérant.

10. Décision budgétaire modificative n°4

Cette décision modificative a pour vocation de pouvoir procéder à deux écritures comptables.

L'une constitue l'enregistrement de provisions comptables, qui sont des dépenses obligatoires et dont le champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

A partir de 2021, la mise en place d'un nouvel indice mesurant la qualité comptable des collectivités

territoriales impose la prise en compte du risque lié au recouvrement des créances les plus anciennes (supérieures à 2 ans et non encore recouvrées).

Le taux de provision s'élève 15%. Une créance est concernée (Monsieur Hubert VIAL) et s'élève à 2 668.67 € entraînant une provision de 400.30 €.

L'autre est constituée du règlement de l'étude réalisée par la CCI de l'Yonne dans le cadre de l'opération 1000 cafés.

Afin de finaliser les engagements budgétaires ci-dessus présentés il convient donc d'établir une décision budgétaire modificative comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	615231	Voirie	- 3 310 €
023	023	Transfert à la section d'investissement	+ 2 900 €
68	6817	Dotations aux provisions	+ 410 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
021	021	Transfert de la section de fonctionnement	+ 2 900 €
20	2031	Frais d'études	+ 2 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote

Et à 12 pour, 0 abstention, 0 contre,

VALIDE la décision budgétaire modificative n°4 comme ci-dessus énoncée,

CHARGE Le Maire de notifier cette décision,

AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

11. Questions diverses

a. Réparation Place de Trévilly

Madame GRIMARD informe l'assemblée que tous les dégâts liés à l'accident survenu en janvier dernier sur la Place de Trévilly ont été réparés.

b. Porte du garage du logement communal de Trévilly

Madame GRIMARD signale que la porte du garage de Trévilly a été changé par l'entreprise FCS il y a quelques jours.

c. Boîtes aux lettres

Les services de La Poste ont été relancés à plusieurs reprises pour les problèmes de vétusté des boîtes aux lettres (Cidex).

Nous avons reçu une réponse du service technique de La Poste qui nous indique que les changements seront faits courant 2022 sous réserve d'une urgence sur un autre parc.

Compte tenu de l'état de certaines boîtes, qui ne ferment plus parfois, les élus souhaitent demander un engagement du service technique de La Poste pour ces changements à défaut la commune proposera à ses administrés de refuser les cidex et d'exiger la distribution du courrier à domicile pour des raisons de sécurité.

d. Bureau du secrétariat de mairie

Madame GRIMARD signale à l'assemblée qu'il conviendrait de réfléchir au changement d'emplacement du secrétariat de mairie car il y a plusieurs soucis :

- Présence des toilettes dans le secrétariat,
- Accueil difficile du public à cause de l'encombrement des lieux et du manque de visibilité,
- Manque de place et de rangement.

Les élus vont réfléchir à une nouvelle organisation.

e. Devenir des mairies des communes historiques

Monsieur CHEVILLOTTE demande de réfléchir au devenir des anciens bureaux de mairie dans les 4 autres communes historiques.

Monsieur Le Maire l'informe qu'une rencontre est prévue avec le CAUE courant janvier pour échanger

sur les différentes possibilités qui s'offrent à nous.

f. Enquête limitation de vitesse

Monsieur CHEVILLOTTE fait part du lancement d'un sondage par l'organisme 40 millions de consommateurs pour le retour à la vitesse de 90 km/heure sur les routes du département de l'Yonne. Cette enquête est disponible sur leur site internet.

g. Projet photovoltaïque

Monsieur GROGUENIN informe l'assemblée de l'avancement du dossier photovoltaïque :

- Les études sont terminées,
- L'instruction du dossier en préfecture s'est terminée le 15 décembre,
- Début 2022 l'enquête publique sera lancée,
- La décision préfectorale devra intervenir au 1^{er} semestre 2022

h. Défibrillateur

Notre collectivité s'est jointe au marché de la Communauté de Communes du Serein pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Cet équipement devra être accessible du public, être installé à l'abri du soleil et raccordé au réseau électrique.

2 défibrillateurs seront installés sur Guillon : 1 à la maison de santé et 1 au gymnase.

Il est donc proposé de l'installer à la salle des fêtes de Maison Dieu. Les élus approuvent ce choix.

i. Rénovation cage d'escalier de la mairie

Les travaux de rénovation de la cage d'escalier de la mairie ont débuté.

L'entreprise MASSE, qui a été retenue pour ces travaux, a envoyé un devis pour des travaux supplémentaires liés à l'état de vétusté des murs.

Compte tenu que l'entreprise a fait le devis après avoir inspecté les lieux aucun devis pour travaux supplémentaires ne sera accordé.

j. Plafond du gîte de La Tour

Le plafond du gîte de La Tour est un plafond à la française.

Des petits gravats tombent en permanence sur le mobilier et le sol du gîte. Notre équipe technique va intervenir pour boucher les fissures.

Suivant le résultat, des travaux complémentaires pourront peut-être être envisagés.

k. Gestion des cimetières

Une réunion a eu lieu mardi à l'Isle sur Serein avec les représentants de l'entreprise LOGIPLACE pour présenter un système de gestion des cimetières et la réglementation y afférent.

Un devis sera demandé pour l'acquisition d'un logiciel et une cartographie des cimetières communaux.

l. Enquête « mobilité » de la CCS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une enquête de la Communauté de Communes du Serein concernant la mobilité a été lancée pour connaître les habitudes et les besoins des administrés en matière de transport.

Elle sera distribuée prochainement avec le bulletin communal.

m. Ancienne aire de jeux

Le tirage au sort pour gagner l'ancienne aire de jeux a eu lieu le vendredi 3 décembre.

Le jeu à ressort a été attribué à la famille GASCARD et la structure de jeu à la famille MEROUZE.

n. Colis aux aînés

Les colis de Noël pour les aînés ont été reçus. Ils sont en cours de distribution.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 65 ans et plus et inscrits sur les listes électorales de la commune.

o. Eclairage public

Madame LABILLE demande quand le point d'éclairage supplémentaire demandé et commandé sera installé à Courterolles.

Nous contacterons le SDEY pour avoir des précisions sur l'intervention.

p. Fibre optique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que les travaux relatifs à la fibre avancent mais qu'il y a quelques problèmes d'implantation de poteaux et qu'il serait judicieux que tous les acteurs réseaux se coordonnent.

Séance levée à 20h59

2021-094 : Abandon du captage d'eau Ste Marguerite

2021-095 : Clôture du budget eau

2021-096 : Participation aux frais de travaux sur le réseau d'eau

2021-097 : Participation aux frais de vie scolaire école d'Avallon année 2020-2021

2021-098 : Décision budgétaire modificative n°4

2021-099 : Projet 1000 cafés : engagement de la commune

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CHEVILLOTTE

A handwritten signature in blue ink, reading "Chevillotte", is written over a horizontal line.